

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N° 5**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 28

Pour : 28  
Contre : /  
Abstention : /

**Décision  
Modificative  
n° 2**

L'an deux mil seize, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, J.DOS-SANTOS, G.ELGART, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA DEL PRADO (procuration à MA THEBAUD), JD.BONNOME (pouvoir à M.EVENE), S.PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), P.FAVRAUD (pouvoir à Ch MARTIN)

Excusé : J.DARRIGADE

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget primitif lors de la séance du 29 mars 2016, et d'une première décision modificative en date du 3 octobre 2016.

En cette fin d'exercice, il convient d'abonder le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés à hauteur de 35 000 € pour faire face à des dépenses supplémentaires (remplacements maladie et accidents de service, nouvelles missions, et renforts d'équipes). La contribution au FPIC étant prise en charge par l'ACBA pour cet exercice, il est donc possible de dégager 35 000 € sur le chapitre 014 Atténuation de produits.

Un surplus de 1 300 € de crédits sur l'article 6574 subventions aux associations ayant déjà fait l'objet de délibérations spécifiques pour la Scène Nationale et l'Association La Maison sera compensé par une diminution de crédits sur l'article 6535 Formation des Elus.

En section d'investissement, plusieurs régularisations en recettes sont nécessaires, avec notamment - 900 000 € sur l'article des emprunts nouveaux, puisqu'il ne sera pas nécessaire d'emprunter cette année grâce entre autre à l'octroi par l'ACBA d'un Fonds de concours pour les travaux 2016 et à l'octroi par l'Etat d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la Réhabilitation de l'Ecole Jean Abbadie.

En dépenses, des travaux supplémentaires de voirie sur l'opération 34 pour 48 000 € nécessitent une augmentation de crédits et des diminutions de crédits sur l'opération 107 (Ecoles) à hauteur de 32 000 € et sur l'opération 120 (Complexes sportifs) pour

16 000 €. Pour l'équilibre général de la présente décision modificative, une minoration de crédits de 186 095 € au titre d'une partie d'un emprunt in fine non remboursé cette année est à prévoir.

Il convient donc de procéder à des ajustements budgétaires dans les conditions suivantes :

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
1641 (16) - 020 : Emprunts en Euros	-186 095,00	024 (024)-01 : Produits des cessions d'immobilisations	-8 300,00
2313 (23) -20-107 : Constructions	-32 000,00	10223 (10)-01 : TLE	55 000,00
2313 (23) -412-120 : constructions	-16 000,00	1323 (13)-212-107 : Départements	-6 415,00
2315 (23) -822 -34 : Installation, matériel & outillages techniques	48 000,00	1323 (13)-820-34 : Départements	-21 000,00
27638 (27) -70 : Autres établissements publics	1 860,00	13258 (13) -810-113 : Autres groupements	180 800,00
		13258 (13) -820 - 34 : Autres groupements	341 100,00
		13258 (13) -810-91 : Autres groupements	78 100,00
		1341 (13)-212-107 : DETR	81 538,00
		1346 (13) -820 -34 : PVR	14 942,00
		1641 (16)-01 : Emprunts en euros	-900 000,00
	-184 235,00		-184 235,00

### FONCTIONNEMENT

<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
64131 (012) -020 : Rémunération	35 000,00		
6535 (65) -021 : Formation Elus	- 1 300,00		

6574 (65) - 33 : Subv.fonc aux ass et autres	1 300,00		
73925 (014) -01 : FPIC	-35 000,00		
<b>Total dépenses</b>	<b>-184 235,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-184 235,00</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **décide** de modifier les crédits ouverts au budget 2016 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 13 décembre 2016  
Le Maire,  
F.GONZALEZ

